

## **Compte rendu du conseil de gestion de l'UFR 10**

**Mardi 8 novembre 2022**

Etaient présents :

### **Collège A**

BESSONE Magali  
KISTLER Maximilien  
MOREL Pierre-Marie  
QUIVIGER Pierre-Yves

### **Collège B**

FREREJOUAN Mathieu  
MARCHAND Stéphane  
RATEAU Paul  
YUVA Ayse

### **Administration**

PINGUET Catherine  
PADOVANI Ouafae

### **Etudiants**

LEGER Michelle  
CHAUVAIN Pauline  
QUEVRAIN Victoire  
NEIVA Matthieu

### **Personnalités extérieures**

SULLEROT Vincent  
CARLIN Emmanuelle

### **Invités :**

RAINEAU Laurence

### **Étaient représenté-e-s :**

MARQUER Eric ayant donné procuration à MOREL Pierre-Marie  
GRELLARD Christophe ayant donné procuration à QUIVIGER Pierre-Yves

La séance débute à 16 h 05, à la bibliothèque Cuzin. Tour de table, en l'absence, est-il rappelé par Pierre-Yves Quiviger, d'un représentant de la mairie de Paris qui considère ne pouvoir mobiliser une personne élue pour assister aux conseils de l'UFR, compte tenu du nombre d'UFR et d'universités à Paris.

### **1. Informations**

- Conformément à l'engagement pris précédemment : le bureau se réunit environ une fois par mois, le conseil de gestion est au complet, la prochaine réunion du conseil est

fixée au mardi 13 décembre prochain, les prochaines réunions du bureau les 22 novembre et 10 janvier.

- La responsable du Master 1, Mme Lazaar, est en arrêt maladie depuis le 3 octobre ; cet arrêt est prolongé jusqu'au 25 novembre prochain.
- Visite de la salle G 303 dont l'UFR pourra disposer pour des effectifs de 25 à 30 personnes maximum ; salle qui pourra aussi être utilisée lors de séminaires de recherche réguliers pour qui en formule la demande. Concernant les plannings, la mise en place se fait progressivement. Demande de création d'un TD en épistémologie en L2 (cours obligatoire pour tous les parcours a-t-il été rappelé).
- 9 novembre, réunion des directeurs de composantes, la question cruciale étant celle des postes (sur les 4 demandés, 2 ou 3 seront-ils mis au concours ?). Précisions de Paul Rateau : « Quatre postes exclus, mais deux ou trois prévus, l'équipe présidentielle s'étant engagée à atteindre 80% des demandes ». C'est le prochain conseil scientifique (22 novembre) qui déterminera l'intitulé des postes<sup>1</sup>. Les fiches de postes seront adoptées par le conseil de gestion du 13 décembre.
- Nuance apportée par rapport au conseil précédent, sur la fermeture du parcours de Master Philosophie et Histoire de l'art. Le dossier n'est pas totalement clos mais s'il venait à être rouvert, nécessité d'un enseignant prenant sa direction, constituant une équipe pédagogique et prenant en charge la construction de la future maquette.
- Une Assemblée générale aura lieu le 10 janvier 2023, suivie d'une galette et d'un pot de début d'année. Pour mémoire : les statuts de l'UFR prévoient deux Assemblées générales par an.

## **2. Approbation du compte rendu de la réunion du 27 septembre 2022**

Concernant la publicité du compte rendu (appelé aussi procès-verbal ou PV) : jusqu'ici il était affiché dans le couloir, proposition est faite de le mettre désormais aussi en ligne sur la page de l'UFR. Le compte rendu de la réunion du 27 septembre est voté à l'unanimité (2 membres n'ayant pas pris part au vote).

## **3. Approbation de l'enveloppe des primes pour responsabilités pédagogique du département de sociologie**

L'enveloppe pédagogique globale de l'UFR a été augmentée de 64 heures afin d'intégrer la prime de direction du département de sociologie qui, jusqu'ici, était une prime pour charge administrative et qui devient une prime pour responsabilité pédagogique. Remarque de Paul Rateau : « il est curieux qu'on transforme en responsabilité pédagogique une fonction à l'évidence administrative, ce n'est pas très cohérent ».

Approbation adoptée à l'unanimité.

## **4. Représentation des enseignants non-titulaires au sein du conseil de l'UFR**

Problème de représentation : un certain nombre de collègues enseignant dans l'UFR et dont les statuts varient (chargé.e.s de cours, doctorant.e.s avec mission complémentaire d'accompagnement, ATER) ne se sentent pas suffisamment représenté.e.s par un collègue

---

<sup>1</sup> Il a été annoncé le 9 novembre que l'UFR disposerait de 3 supports, un de MCF en sociologie, deux de PU en philosophie. Le conseil scientifique a adopté à l'unanimité les trois profils suivants : « socio-anthropologie des techniques » (sur proposition du département de sociologie), « philosophie française contemporaine », « histoire de la philosophie moderne ».

B dont les représentants sont tous titulaires et tous maîtres de conférence. Ils souhaiteraient que le conseil comprenne parmi ses membres un représentant des enseignants non-titulaires. PY Quiviger rappelle que tout enseignant qui assure 64h, ainsi que tout chercheur titulaire de l'UFR, est électeur et éligible au titre du rang B. La voie est donc étroite pour assurer une représentation spécifique de collègues qui sont normalement déjà représentés par les 5 membres élu.e.s du collège B. Il considère néanmoins cette demande comme légitime car les non-titulaires constituent une part importante des enseignants, surtout en L1 et L2. Mais il faut faire avec l'état du droit. Deux solutions sont envisageables. Première solution : changer les statuts, en prévoyant une représentation spécifique. PY Quiviger a pris l'engagement en début de mandat de refondre les statuts et va donc examiner avec la commission des statuts de l'université les marges de manœuvre. Il estime néanmoins que le plus probable est qu'on ne puisse prévoir de représentation que pour les seuls collègues qui ne sont pas actuellement membres du collège B, autrement dit ceux qui assurent moins de 64h de cours HETD, ce qui est évidemment un peu paradoxal. Deuxième solution : un invité permanent, représentant l'ensemble des enseignants non-titulaires. Remarque de Stéphane Marchand : l'invitation n'aura pas valeur de représentation, étant donné qu'il n'y aura pas possibilité de vote. Magali Bessone rappelle qu'il ne faut pas confondre vote et délibération : l'essentiel des décisions du conseil sont prises dans le cadre d'une délibération, le vote formel venant ratifier le résultat de la délibération. Précisions de Paul Rateau : « Les doctorants contractuels sont demandeurs ; demande légitime à laquelle il faut faire droit, d'autant qu'en L1 et L2, ils assurent la majorité des cours. Leur travail doit être reconnu et il faudrait élargir la base électorale. » Magali Bessone ajoute : « en attendant la refonte des statuts, qui prendra du temps, débiter par un.e, voire deux, invité(e.s) permanent(e.s). » PY Quiviger met au vote la proposition d'un.e membre invité.e représentant les enseignant.e.s non-titulaires, dès le prochain conseil. Et l'engagement d'un travail de refonte des statuts sur ce point, en tenant compte de ce qui est possible juridiquement, cela va sans dire.

La proposition est adoptée avec une abstention. PY Quiviger écrira dès le lendemain à l'ensemble des enseignants non-titulaires pour leur demander de désigner un représentant parmi eux, avant le conseil du 13 décembre.

## **5. Informations des étudiants de licence sur les parcours de Master à l'UFR : organisation d'une journée spécifique en janvier 2023**

Michelle Léger fait part du besoin des étudiants de disposer, en L3, d'un meilleur accompagnement de la part de responsables de parcours de masters (afin d'obtenir les bonnes informations, de mieux composer leur dossier). PY Quiviger reconnaît l'importance de fournir aux étudiants les informations souhaitées et de veiller à une meilleure coordination afin d'éviter les erreurs de parcours et les aléas des diverses candidatures. Afin aussi d'attirer l'attention des étudiants sur la nécessité de présenter une candidature dans plusieurs établissements à Paris et en province. Cette réunion est d'autant plus importante que le printemps 2023 va voir la mise en place du « parcours sup » du master qui autorise jusqu'à 15 candidatures par mention et par établissement (autrement dit, une candidature dans les 9 parcours de master de philosophie de Paris 1 compte pour une seule candidature). Magali Bessone rappelle que des journées spécifiques d'informations à l'intention des étudiants de licence désireux de s'inscrire en

Master avait lieu par le passé (la dernière en date, en distancielle). Il a été décidé qu'une journée spécifique, en présentielle, aurait lieu en janvier ou début février 2023. Franck Fischbach se chargera de l'organiser ; elle réunira le même jour tous les responsables de parcours (ou leur représentant).

## **6. Accueil des étudiants en situation de handicap et création d'un référent handicap**

La décision de créer un référent handicap dans l'UFR a été adoptée. Alberto Naibo occupera la fonction jusqu'au 31 décembre puis ce sera Thibaut Barrier.

## **7. Évaluation de la formation et de la recherche par le HCERES**

Le conseil de gestion examinera les documents remplis et se tient à disposition des différents responsables concernés (responsables de diplômes, directeurs d'unité de recherche, directeur de l'école doctorale), tout comme le bureau et la commission pédagogique. Les deux interlocuteurs principaux, outre le volet recherche, sont la responsable de la licence et le responsable du master. Il faudra aussi se rapprocher de l'ORIVE en particulier pour la question du devenir professionnel des anciens étudiants de l'UFR. Ayse Yuva indique qu'elle compte sur l'aide des membres du conseil.

## **8. Questions diverses**

Ouafae Padovani a précisé le calendrier : la remise des mémoires de M 1 (TER) et de M2 aura lieu le 17 mai 2023 ; il n'y a pas de seconde session de remise des TER de M1 ; la deuxième session de remise des mémoires de M2 est fixée au 6 septembre (elle ne concerne ni les candidat.e.s à un contrat doctoral ni les candidat.e.s à la préparation à l'agrégation qui doivent rendre leur mémoire avant le 17 mai). Ces dates sont adoptées à l'unanimité.

La séance est levée à 17 h 45.